



ASSOCIATION DES ARCHITECTES
PAYSAGISTES DU QUÉBEC

PPU DES FAUBOURGS POUR UNE VILLE HABITABLE DANS UN MONDE EN CHANGEMENT

OPINION ÉCRITE

Présentée à l'Office de consultation publique de Montréal
dans le cadre des consultations publiques portant sur le programme particulier
d'urbanisme (PPU) Des Faubourgs

Déposée à Montréal, le 11 avril 2019

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	4
LE RAPPORT ENTRE LA VILLE ET LE FLEUVE	5
LA CONTRIBUTION DES ESPACES PUBLICS À LA QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE DE LA VILLE.....	8
CONCLUSION.....	16
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	17

AVANT-PROPOS

Fondée en 1965, l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) est une corporation professionnelle constituante de l'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC/CSLA) et de la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP/IFLA).

L'AAPQ représente 502 membres agréés et 98 membres stagiaires qui évoluent dans les secteurs public, privé, institutionnel, communautaire et universitaire québécois.

L'Association a pour mission de rassembler, de représenter et de soutenir ses membres ainsi que de promouvoir la profession d'architecte paysagiste dans le contexte de protection, de mise en valeur, de gestion et de création des paysages en tous milieux, ce qui contribue à créer un cadre de vie durable, fonctionnel, esthétique et sain pour la population.

L'architecte paysagiste exerce une profession de synthèse. Comme professionnel de l'aménagement du territoire et des espaces extérieurs, il se voit impliqué en amont de la réalisation des projets, de l'élaboration du concept jusqu'aux plans et devis de réalisation, en plus d'en être le maître d'œuvre. Il est appelé à travailler en collaboration avec des experts-conseils où il s'assure d'optimiser la gestion du projet et d'effectuer les suivis auprès d'une équipe multidisciplinaire.

INTRODUCTION

C'est avec grand intérêt que l'AAPO a suivi le déroulement de la consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le PPU des Faubourgs, dont certains éléments préliminaires ont été présentés par la Ville de Montréal.

D'emblée, l'AAPO tient à saluer le processus mis en place par la Commission pour permettre aux diverses parties prenantes de faire valoir leur opinion en amont d'un certain nombre des décisions clés qui supporteront le PPU.

Les orientations préliminaires du PPU ont été clairement présentées par la Ville et elles couvrent, en gros, deux volets. Le premier concerne la conservation et la consolidation des principaux atouts des milieux de vie existants du Centre-Sud, incluant les activités commerciales. Le second concerne la restructuration complète d'un secteur où se côtoient de vastes sites à requalifier et des infrastructures routières majeures à convertir en voies proprement urbaines. Cette restructuration vise l'établissement d'un milieu de vie diversifié et porteur d'urbanité. L'un des défis à relever dans ce secteur est de renforcer le rapport entre la ville et le fleuve à la limite sud du territoire visé.

Les enjeux soulevés en regard des intentions de la Ville sont trop nombreux pour que nous puissions en traiter exhaustivement dans la présente opinion. Celle-ci portera principalement sur trois enjeux, dont deux ne sont pas directement ou très explicitement abordés dans les intentions partagées par la Ville à l'égard du PPU. Le premier enjeu est la relation entre la ville et le fleuve, dont le plein potentiel était entravé jusqu'à aujourd'hui par de nombreuses barrières. Le second est la qualité de l'expérience quotidienne de la ville, à l'échelle du piéton, en ce qu'elle repose particulièrement sur l'aménagement des espaces publics et la végétation diversifiée dont ils sont dotés. Le troisième est la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, à laquelle l'aménagement des espaces publics peut significativement contribuer.

LE RAPPORT ENTRE LA VILLE ET LE FLEUVE

L'ouverture de la ville sur le fleuve et l'accroissement de l'accès public aux berges montréalaises est une volonté des administrations publiques et un souhait des citoyens depuis des décennies. Qu'il s'agisse du projet Montréal Bleu proposé par l'administration municipale dans les années 1990, du Réseau Bleu fédérant à l'échelle de l'île depuis 2006 un large éventail de partenaires, ou du plan Bleu-Vert adopté par l'arrondissement Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles en 2013, les rives de Montréal sont convoitées partout où existent, notamment, des potentiels de réappropriation des berges exclues jusqu'à aujourd'hui du domaine public. À cet égard, l'aménagement de la promenade De la Commune et du Vieux-Port a été un jalon majeur d'un « retour au fleuve » qui demeure malgré tout inachevé. Les attentes envers le PPU des Faubourgs sont donc très élevées et pour cause, la requalification du secteur Radio-Canada/Molson recèle un potentiel inédit de prolongement de la promenade De la Commune vers l'Est, via le belvédère du Chemin-Qui-Marche, possiblement jusqu'au parc Bellerive.

Dans le cadre du projet de développement de ce secteur, la Ville entend exploiter les marges du site Molson transformé, du côté du port, afin d'y aménager une promenade en surplomb par rapport aux voies ferrées. Une telle proposition impliquerait, bien sûr, une surélévation du terrain à édifier du côté du port, tout comme au Faubourg Québec. Mais une telle mesure serait justifiée par la remarquable contribution de la promenade à l'intérêt des parcours urbains de la rue de la Commune et du Vieux-Port depuis l'écluse no. 1. Néanmoins, contrairement à ce que laissent entrevoir les plans déposés à la commission, le PPU ne devrait pas lésiner sur l'emprise du segment de promenade à aménager. De plus, le prolongement de la promenade vers l'Est devrait être étudié de manière approfondie.

En raison de l'indisponibilité de l'espace requis pour un tel prolongement au-delà de la rue Papineau derrière les bâtiments existants, la promenade serait interrompue à cet endroit, selon les plans, et bifurquerait pour rejoindre la rue Notre-Dame, une dizaine de mètres plus bas. Il y aurait pourtant de grands avantages à prolonger la promenade

en site propre jusqu'au parc Bellerive, en passant par le Pied-du-Courant, l'un et l'autre jouissant également d'une situation élevée par rapport aux voies ferrées et aux quais.

Il est malheureux, en conséquence de cette interruption, que les résidents des quartiers situés à l'est de l'avenue De Lorimier ne puissent vraiment tirer parti de la plus importante percée sur le fleuve des dernières décennies. D'autant qu'un prolongement du parc Bellerive jusqu'à la rue Frontenac donnerait également accès aux résidents du quartier Sainte-Marie, dont on sait qu'il a été lourdement hypothéqué par l'aménagement des voies de transit Notre-Dame, à quatre kilomètres d'espaces publics donnant sur le fleuve. L'aménagement d'un véritable boulevard et le raccordement des rues autrefois sectionnées permettrait en outre de cicatiser définitivement ce secteur.

Nous sommes convaincus que des études plus approfondies conduiraient, peut-être à plus long terme, à des scénarios viables de liaison sans interruption.

RECOMMANDATION 1

Poursuivre les études en vue d'une liaison, en site propre, de la promenade De la Commune et du parc Bellerive et le prolongement du parc Bellerive, dans le cadre de l'aménagement du Boulevard Notre-Dame, jusqu'à la rue Frontenac.

Quoi qu'il en soit, il semble que le scénario retenu par la Ville soit le seul réalisable à court terme. Celui-ci comporte néanmoins une lacune importante. Le contexte du parcours entre la rue Papineau et le Pied-du-Courant n'est absolument pas propice à une expérience digne d'une promenade urbaine. Malgré la réduction annoncée de 20%, le volume de circulation automobile y restera élevé et, en proportion de l'emprise du boulevard, les espaces piétonniers bordant ce dernier seront trop chétifs pour lui opposer un parcours à l'échelle humaine. Les conditions seront particulièrement critiques à la hauteur du bâtiment U-Haul où, selon le plan déposé par la Ville, le trottoir ne sera guère plus large que les deux mètres actuels.

Pour éviter que le segment Papineau-Pied-du-Courant ne demeure un non-lieu, la configuration du nouveau boulevard devrait être revue. Il s'agirait de libérer l'espace nécessaire, sur son flanc sud, pour aménager un espace piétonnier qui lui serait

adéquatement proportionné, aménagé (planté) pour garantir le confort des piétons. En somme, il faudrait subordonner le tracé du boulevard à la promenade et non l'inverse. À cet égard, le concept B inclus dans l'étude de préféabilité « *Évaluation des conditions favorables à la réalisation d'un boulevard entre le tunnel Viger et la rue Frontenac* » (Rapport final, Ville de Montréal, 2018) contient des pistes qui méritent d'être approfondies.

RECOMMANDATION 2

Inclure dans le PPU l'aménagement d'une ample promenade, généreuse et confortable pour les piétons, entre la rue Papineau et le parc Bellerive.

Dans un autre ordre d'idées l'exercice de planification devrait inclure l'étude des possibilités et des modalités de raccordement de la promenade de la Commune aux quais du port, y compris les ouvrages qui permettraient d'accéder à ces derniers en supportant, le cas échéant, des activités complémentaires au Vieux-Port. À ce sujet, il semble possible de libérer une partie des quais en éliminant certaines, au moins, des voies ferrées existantes, si l'on en juge au projet d'inversion de l'accès ferroviaire du CP au port de Montréal déposé par l'un des participants à la Séance d'information.¹ Si cela s'avérait, il serait possible de prolonger la promenade du Vieux-Port vers l'est, ce qui justifierait non seulement qu'un projet de raccordement soit réalisé, mais également que des fonctions et activités non-commerciales soient logées dans un ou des pavillons intégrés aux ouvrages en question.

RECOMMANDATION 3

Inclure dans le PPU un projet de liaison entre la promenade De la Commune et les quais du port, et négocier avec le CP une inversion de la cour d'accès ferroviaire au port via la gare d'Hochelaga.

¹ Louise Harel, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, Réal Ménard, conseiller d'Hochelaga, Jean Décarie, urbaniste, Pierre Brisset, architecte, *Inverser l'accès ferroviaire du CP au port de Montréal pour prolonger vers l'Est la promenade du Vieux-Port et le parc Bellerive et pour y assurer un front de mer de qualité lors du chantier de la nouvelle rue Notre-Dame*, 2008.

LA CONTRIBUTION DES ESPACES PUBLICS À LA QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE DE LA VILLE

Qu'il s'agisse du secteur à requalifier ou des milieux de vie existants, les intentions de la ville sont de favoriser l'instauration et/ou le maintien des caractéristiques d'un milieu de vie complet : diversité des fonctions et des activités, disponibilité et accessibilité des services et des biens, diversité sociale et culturelle, etc., cela requérant une certaine densité, des quartiers compacts, à l'échelle humaine, un parc d'habitation diversifié et abordable, des espaces urbains multifonctionnels et autres facteurs de diversité.

Le Centre-Sud, comme le soulignent dans leurs grandes lignes les documents déposés par la Ville, est déjà doté de nombre de ces caractéristiques. L'intention de la Ville est donc principalement d'en assurer le développement et la pérennité, incluant dans le Village, en favorisant l'accès au logement et à la propriété, en préservant les attributs du tissu urbain, en soutenant des activités commerciales, culturelles et communautaires, en complétant la gamme de services et équipements, entre autres mesures succinctement énoncées. Le secteur à requalifier est vu lui aussi (de même que le secteur des Portes Sainte-Marie) comme un futur environnement urbain diversifié (y compris au plan social) et bien pourvu en services, équipements, emplois, commerces, etc.

Ces orientations sont louables dans la mesure où elles sous-tendent une volonté d'éviter les effets d'enclavement et les excès de la gentrification, tout en instaurant les conditions propices à l'attractivité des quartiers centraux pour une gamme d'individus et de ménages, en particulier les familles. C'est là un défi important, que la Ville reconnaît dans le plan d'action de sa Stratégie Centre-Ville, laquelle s'applique entre autres au secteur visé par le PPU.

Outre l'ensemble des caractéristiques énoncées ci-dessus, nous souhaitons relever qu'un quartier habitable, agréable à vivre pour une population diversifiée et attirant pour les familles est en particulier pourvu d'espaces publics accueillants, stimulants et confortables, permettant le maintien d'une échelle humaine dans la conjugaison des

formes bâties, des infrastructures, des équipements et des multiples activités en rapport avec l'espace vécu.

Or, l'espace véritablement vécu est celui que la citoyenne et le citoyen pratiquent à pied. C'est bien pourquoi le concept de milieu de vie complet, par exemple, repose sur l'accessibilité à pied des services, équipements et autres. Dans cette optique, les espaces publics incluent les parcs, places, squares et promenades en sites propres, mais aussi, et au premier chef, les rues, allées, avenues, boulevards. Dans le plan illustrant la vision d'aménagement, la Ville inclut, en plus le prolongement de la promenade De la Commune, l'agrandissement du Square Papineau et la création de deux parcs. Des allées sont prévues à travers les îlots édifiés sur les sites de Radio-Canada et de Molson.² De plus, la station de pompage Craig et la prison des patriotes seront désormais intégrées à des espaces à leur mesure.

Pour ce qui est du square Papineau, il ne fait pas de doute que la Ville procèdera à son réaménagement en tenant compte de sa configuration d'origine et de son évolution, y compris quant à sa relation au cadre bâti. Il est à souhaiter que l'assise du square ne soit pas sectionnée en biseau par le tracé de la rue Papineau à l'intersection du boulevard René Lévesque, et que la Ville opte plutôt pour la solution adoptée au square Victoria, à l'intersection McGill et Viger.

Des deux parcs illustrés dans la vision d'aménagement, l'un met en relief l'église Saint-Pierre-Apôtre située à l'opposé sur le boulevard René-Lévesque. L'autre ouvre une large fenêtre sur le fleuve depuis la rue Notre-Dame. Les contextes bâtis dans lesquels l'un et l'autre seront enchâssés auront, espérons-le, des gabarits proportionnés à leur superficie.

Outre leur situation, le sens et le potentiel d'usage de ces parcs ne sont pas définis, pour l'instant. Il serait néanmoins souhaitable que dans l'élaboration du PPU, la ville soit plus spécifique quant à leur contribution particulière au cadre de vie, considérant le

² La vision d'aménagement ne semble pas avoir intégré de paramètres relatifs à l'intérêt que le complexe Molson pourrait présenter sur le plan patrimonial autre que de préserver les bâtiments localisés dans le secteur à valeur exceptionnelle indiqué au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

nombre et la typologie des espaces publics importants situés à proximité (squares Viger et Papineau, Champ-de-Mars, square Dalhousie, promenade de la Commune, etc., sans compter les places du Vieux-Montréal).

La complémentarité du parc bordant la nouvelle promenade De la Commune et cette dernière devrait être soigneusement examinée, à tout le moins, pour que ne soit pas compromis le caractère de la promenade en tant que front urbain sur le fleuve.

Quelle que soit l'évolution du plan, la Ville devrait se garder d'assigner à ces espaces un « programme » spécifique. Il faudrait plutôt opter pour l'unité, la qualité d'ambiance, la polyvalence et l'adaptabilité aux rituels et aux événements de tous ordres, à l'exemple de Bryant Park, à New York, qu'il faut voir comme le prototype même de l'espace urbain polyvalent dont les qualités spatiales suscitent par ailleurs une fréquentation et des interactions sociales inépuisables.

RECOMMANDATION 4

Inclure dans le PPU une vision et des visées claires et détaillées quant à l'aménagement des parcs, squares et promenades et de leur inscription dans la structure du secteur à requalifier.

Le plan est une représentation très préliminaire de la vision de développement, certes, mais il n'en laisse pas moins en suspens l'aménagement des rues, des avenues, du boulevard Ville-Marie et du boulevard René Lévesque. Les intentions concernant les espaces piétonniers sur rue sont illustrées par de maigres trottoirs ceinturant des îlots édifiés jusqu'au domaine public (alignement zéro). Pourtant, les rues ne sont-elles pas les foyers principaux de l'expérience quotidienne de la ville, en ce qu'elle se pratique à pied? La Ville ne tient-elle pas, en visant la mise en œuvre de milieux de vie complets, à favoriser l'accessibilité à pied des commerces, services, lieux de sociabilité et lieux de culture qui vont de pair avec le plaisir d'habiter de tels milieux? Ne doit-on pas de plus favoriser la mobilité active, en tout premier lieu la marche, considérant que le Centre-Sud est très bien pourvu en stations de métro? Si tel est le cas, les voies publiques doivent être aménagées en conséquence.

Le PPU devrait tabler sur la création de nouveaux voisinages et sur l'aménagement du boulevard Ville-Marie, entre autres, pour viser le juste équilibre entre le bâti, les voies de circulation et les espaces dédiés aux piétons. Ceux-ci doivent être généreux, proportionnés aux voies de circulation et au gabarit des bâtiments de part et d'autre. Ils doivent être dotés d'arbres et de bandes plantés. Les plantations doivent bénéficier des techniques de construction les plus à jour permettant d'assurer aux arbres et aux plantes des fosses et des substrats de croissance aptes à en assurer le plein développement.

Il n'y a pas de raison, aujourd'hui, de se contenter des fosses de plantation et « carrés de trottoirs » dans lesquels les arbres ont peu de chances d'atteindre la maturité. Les arbres et toutes les autres plantes urbaines ont besoin d'espace. Les piétons aussi. Les avenues et les boulevards d'Europe où il fait bon déambuler sont invariablement dotés de trottoirs de 7 à 9 mètres, ou plus³, et de platanes majestueux. Dans ces conditions, les boulevards les plus achalandés, comportant six, parfois huit voies de circulation, demeurent accueillants.

Or, selon les études de préféabilité, le boulevard Ville-Marie aura plus ou moins cette envergure. Le boulevard René-Lévesque compte sept voies, excluant la piste cyclable. Il nous semble impératif que le PPU prenne résolument parti pour le piéton, dans un cas comme dans l'autre, et qu'il y intègre les meilleurs modèles d'aménagement pour qu'il soit agréable d'y marcher. Dans le même esprit, tous les espaces piétonniers, trottoirs, allées et autres, devraient être dimensionnés et aménagés pour que le piéton s'y sente à l'aise, sous les arbres. Cela dit, il faut saluer l'intention qu'aurait la ville d'aménager un jardin suspendu sur le pont de la rue Notre-Dame, dans le Faubourg Québec.

RECOMMANDATION 5

Intégrer au secteur à requalifier et à tous les projets potentiels sur les emprises publiques des aménagements piétonniers exemplaires et dignes des meilleures pratiques en la matière.

³ Par comparaison, la largeur des trottoirs du boulevard René Lévesque est de 4 mètres.

Évidemment, le quartier du Sud-Ouest ne recèle aucun des potentiels ci-dessus. L'espace urbain y est compact, les rues sont étroites, les plantations de rue éparses et, à moins de revoir les largeurs de chaussées, les possibilités d'augmenter la couverture végétale sur le domaine public sont fort limitées. Il n'en demeure pas moins qu'avec la facture d'une bonne partie du cadre bâti, les rapports d'échelle, la relative quiétude des rues résidentielles et le tissu commercial vernaculaire, le quartier est un environnement non générique, propice à des habitudes de vie à pied. En proposant l'adoption de mesures visant à préserver l'équilibre sociodémographique, économique, patrimonial et culturel, la Ville vise tout à fait juste.

Nous estimons nécessaire, néanmoins, de porter attention à certains des espaces publics. On trouve dans le quartier très peu de parcs « classiques », mais nombre de petits parcs et de passages, le plus grand parc occupant un tiers d'hectare⁴, aménagés au cours des années 1980 et logés dans des creux d'îlots autrefois occupés par des habitations. Il s'agit là d'un type tout à fait singulier d'espaces publics verts dont on pourrait dire, du strict point de vue de la forme urbaine, qu'ils rompent l'unité des îlots et du bâti sur rue. Mais ils n'en sont pas moins, depuis près de quarante ans, partie intégrante de l'espace vécu. En cela, ils ponctuent le quartier comme autant de jardins en puissance, contribuant avec la végétation distribuée en abondance au cœur des îlots à mitiger l'accumulation de chaleur, en été.⁵

Malgré les rénovations effectuées sur plusieurs d'entre eux ces dernières années, ces mini parcs et passages demeurent largement négligés. Dans la foulée du PPU, la Ville devrait mettre sur pied un programme de rénovation et d'amélioration visant à créer, au-delà des usages de proximité qu'il s'agit d'accueillir, une collection unique de véritables jardins publics, dont la prise en charge pourrait donner lieu à des collaborations inédites entre la ville et des structures communautaires.

⁴ Parc Raymond-Blain, rue Panet.

⁵ Le quartier est l'une des plus vastes concentrations d'îlots de chaleur de l'agglomération.

Par ailleurs, le parc des Faubourgs devrait être radicalement décloisonné sur tout son périmètre, comme le prévoit le projet de PPU⁶, et prolongé jusqu'au boulevard Ville-Marie, sur les terrains disponibles à cette fin en bordure ouest de l'avenue De Lorimier.

RECOMMANDATION 6

En plus de toutes les mesures d'amélioration des espaces publics, inclure au PPU un programme de mise en valeur des mini parcs, passages et autres espaces intégrés au tissu urbain en vue de la création d'un ensemble de jardins publics.

LE PPU ET LA QUESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le projet de PPU soulève à juste titre le problème des îlots de chaleur, auquel il devient pressant de s'attaquer à Montréal. Ce problème renvoie néanmoins à la question plus générale et extraordinairement complexe des changements climatiques. Il est impossible, à notre époque, de faire abstraction des défis auxquels sont confrontées nos sociétés en la matière. Dans la conscience collective et dans le discours autour de ces questions, il ne s'agit plus seulement de réchauffement planétaire, mais bien de crise climatique dont l'ampleur ne peut être évaluée précisément, mais qui ne se déroule pas moins sous nos yeux.

Désormais, il s'agit non seulement de limiter le réchauffement de l'atmosphère, mais également de restreindre la portée de la crise. Dans le domaine de l'architecture de paysage, de nombreuses approches ont été développées pour y répondre, par exemple :

- une meilleure gestion des eaux de ruissellement, qu'il s'agit de réduire au profit de leur rétention et de leur percolation dans les sols (y compris par la réduction des surfaces imperméables), ce qui permet de recharger les nappes phréatiques et de favoriser l'évapotranspiration ;

⁶ Sous réserve d'un examen approfondi, la proposition illustrée dans les documents déposés à la commission n'est peut-être pas suffisamment ambitieuse.

- l'adaptation optimale de la végétation urbaine aux conditions locales, en vue de la réduction drastique de leur vulnérabilité, cela favorisant également l'économie des ressources et de l'énergie requises pour leur établissement et leur maintien;
- l'utilisation des matériaux et des techniques de construction les plus durables et les moins coûteux en ressources et en énergie;
- l'établissement des conditions nécessaires à la biodiversité, qu'il s'agisse de flore, de faune ou d'insectes⁷, incluant l'établissement des réseaux écologiques nécessaires au déploiement des espèces;
- la recherche de complémentarité entre les espaces paysagés de toutes natures et le bâti, en regard du traitement et de la réutilisation des eaux de ruissellement (les toits) et des eaux usées, de la réduction des îlots de chaleur et de l'économie générale des ressources et de l'énergie, entre autres;
- l'intégration aux concepts et aux pratiques d'aménagement de l'espace urbain des changements à venir dans la constitution même des écosystèmes, lesquels sont difficiles à définir précisément, cela impliquant un engagement résolu envers une augmentation de la biodiversité à tous les niveaux, celle-ci étant un facteur de résilience des milieux de plus en plus crucial.

Les recommandations énoncées dans les sections qui précèdent ne sont pas seulement motivées par les bénéfices à tirer d'une augmentation de la couverture végétale en regard de l'expérience quotidienne de la ville. Elles ne découlent pas seulement d'une logique d'atténuation du phénomène des îlots de chaleur. Elles visent à végétaliser massivement l'espace urbain, non seulement dans une perspective de qualité de vie, mais également pour maximiser la biodiversité, favoriser la perméabilité des sols, etc.

RECOMMANDATION 7

Intégrer au PPU toutes les mesures possibles d'augmentation de la couverture végétale et d'accroissement de la biodiversité sur l'ensemble du domaine public.

⁷ La réduction drastique des populations de pollinisateurs est un problème tout aussi grand et complexe que peu connu.

Ces recommandations ne couvrent qu'une partie de toutes les mesures de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, dont le PPU devrait se saisir. Le PPU représente donc pour nous un banc d'essai extrêmement opportun pour mettre à l'épreuve les concepts, les stratégies et les modèles de développement propres à doter Montréal d'une expertise et d'un savoir-faire adaptés aux présentes circonstances, lesquelles ne requièrent rien de moins qu'un engagement résolu à tous les égards. Il est hors de la portée du présent mémoire d'élaborer sur toutes ces questions, mais nous souhaitons ardemment que le PPU en voie d'élaboration s'y attaque.

RECOMMANDATION 8

Intégrer au PPU toutes les mesures possibles de lutte et d'adaptation aux changements climatiques sur l'ensemble du quartier des Faubourgs.

CONCLUSION

Nous espérons que cette consultation permettra de saisir l'occasion qu'offre l'élaboration du PPU pour adopter des modèles de développement où la qualité du cadre de vie, à l'échelle du piéton, est mise en priorité et où la lutte et l'adaptation aux changements climatiques président à toutes les décisions.

Nous espérons avoir montré que l'une et l'autre sont intrinsèquement liées et que le bien-être des individus ne peut que coïncider avec la viabilité et la résilience de leurs milieux. En définitive, le PPU et la consultation tombent à point nommé : le temps est venu de concevoir la ville qu'il sera agréable d'habiter dans un monde changeant.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. Poursuivre les études en vue d'une liaison, en site propre, de la promenade De la Commune et du parc Bellerive et le prolongement du parc Bellerive, dans le cadre de l'aménagement du Boulevard Notre-Dame, jusqu'à la rue Frontenac.
2. Inclure dans le PPU l'aménagement d'une ample promenade, généreuse et confortable pour les piétons, entre la rue Papineau et le parc Bellerive.
3. Inclure dans le PPU un projet de liaison entre la promenade De la Commune et les quais du port, et négocier avec le CP une inversion de la cour d'accès ferroviaire au port via la gare d'Hochelaga.
4. Inclure dans le PPU une vision et des visées claires et détaillées quant à l'aménagement des parcs, squares et promenades et de leur inscription dans la structure du secteur à requalifier.
5. Intégrer au secteur à requalifier et à tous les projets potentiels sur les emprises publiques des aménagements piétonniers exemplaires et dignes des meilleures pratiques en la matière.
6. En plus de toutes les mesures d'amélioration des espaces publics, inclure au PPU un programme de mise en valeur des mini parcs, passages et autres espaces intégrés au tissu urbain en vue de la création d'un ensemble de jardins publics.
7. Intégrer au PPU toutes les mesures possibles d'augmentation de la couverture végétale et d'accroissement de la biodiversité sur l'ensemble du domaine public.
8. Intégrer au PPU toutes les mesures possibles de lutte et d'adaptation aux changements climatiques sur l'ensemble du quartier des Faubourgs.